

Le pardon est une notion centrale de la théologie bahá'íe, notion qui est opposée à celle de châtement¹. Toutes deux présupposent une conduite déviante de l'homme: sur le plan théologique (dans le rapport de l'être humain à Dieu), un manquement à la loi divine; sur le plan horizontal (dans la relation des êtres humains entre eux ou dans la relation de l'individu avec la société), l'offense envers d'autres êtres, voire un délit. La notion de pardon est de ce fait indissociable de celles de péché et de faute.

I.

1. Le point de départ d'une théologie du pardon est l'image de l'homme selon Bahá'u'lláh. L'anthropologie bahá'íe voit dans l'homme « un signe de Dieu »², « dont aucun esprit (...) ne peut espérer sonder le mystère »³:

« L'homme est mon mystère et Je suis son mystère »⁴.

De tous les êtres créés, « l'homme est le plus proche de la nature de Dieu »⁵. « Créé riche »⁶, il est « la plus digne et la plus parfaite des créatures »⁷. Il est créé à l'image de Dieu⁸ dont il est le vicaire⁹ et appelé à œuvrer « à l'établissement et à l'amélioration croissante de la civilisation »¹⁰. L'homme n'est pas un animal hautement développé. Il occupe un rang ontologique plus élevé et a toujours été, sur le plan entéléchique, un être humain. Il est la finalité de la création tout entière, la « somme de toute la création »¹¹ et son point culminant ontologique¹². Elu pour être le maître du monde de la matière¹³, il est doué d'une âme immortelle et de raison (*an-nafs al-naṭīqa*). L'homme, à qui « Dieu a donné la liberté »¹⁴, « est à même de faire le bien ou le mal »¹⁵. Dans les limites de ses déterminants génétiques et sociaux, l'homme a la liberté de décider du projet de sa vie et de suivre les impératifs de l'éthique. C'est pourquoi il est responsable de ses actes.

2. Destiné à se développer, l'homme est infiniment perfectible. Cependant il ne pourra jamais dépasser le rang ontologique de sa condition d'être humain:

« Saint Pierre ne peut pas être le Messie »¹⁶.

¹ Voir aussi U. Schaefer, « Crime and Punishment: Bahá'í Perspectives for a Future Criminal Law », in: *Law and International Order. Proceedings of the First European Bahá'í Conference on Law and International Order*, DePoort/The Netherlands 8-11 June 1995, London: Bahá'í Publishing Trust 1996. Ainsi que U. Schaefer, N. Towfigh, U. Gollmer, *Making the Crooked Straight. A Contribution to Bahá'í Apologetics*, pp. 398-403. Une monographie sur l'éthique bahá'íe est en préparation, elle sera publiée par la maison d'édition George Ronald, Oxford.

² *Extraits des Ecrits de Bahá'u'lláh (= Extraits)* 82:1,6.

³ *Extraits* 82:1,6; 93:6.

⁴ *Kitáb-i-Iqán, Le livre de la Certitude*, p. 49.

⁵ *Causeries d'Abdu'l-Bahá à Paris (= Causeries)* 5:12 (p. 23).

⁶ *Les Paroles cachées*, arabe 11,13.

⁷ *Kitáb-i-Iqán*, p. 50.

⁸ *Gn* 1:26.

⁹ *khalīfa (Qur'án* 2:28).

¹⁰ *Extraits* 109:2.

¹¹ *Causeries* 29:19, 15 :2.

¹² *Extraits* 27:2; 73; *Les Tablettes de Bahá'u'lláh (= Tablettes)* 17:131; *Causeries* 15:2; 29:19.

¹³ *Causeries* 34:10; 39:24.

¹⁴ *Causeries* 9:13; 11:3.

¹⁵ *Causeries* 18:3. En ce qui concerne le libre arbitre, voir U. Schaefer, *Die Freiheit und ihre Schranken*, pp. 19-25.

¹⁶ *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 62:2. Note de la traductrice: une traduction plus appropriée de cette phrase serait « saint Pierre ne peut pas devenir le Messie ». Le verbe employé dans le texte anglais est en effet

Le sens de son existence, le but de sa création est de « connaître » et d'« adorer » Dieu¹⁷. Il doit se revêtir « du manteau de la sainteté », se « parer de l'ornement des œuvres saintes et bonnes »¹⁸, porter des fruits sur terre, sanctifier son cœur¹⁹, se libérer « des chaînes de ce monde »²⁰, se hâter d'avancer « dans la voie de la sainteté »²¹ qui mène à la « cité céleste »²² et devenir un « emblème » des « noms et attributs » de Dieu²³. Toutefois, l'homme est perçu dans son ambivalence: il est « à même de faire le bien ou le mal »²⁴, il est « ou divin ou satanique », capable « de la plus grande perfection » comme de la plus grande défektivité²⁵. Par la grâce de Dieu, il peut s'élever « au-dessus des anges »²⁶, mais il peut aussi tomber dans des abîmes d'avilissement, « profondeurs que les plus infimes des créatures n'ont jamais atteintes »²⁷, et devenir « plus bas que la poussière »²⁸.

La vision de l'homme selon Bahá'u'lláh est donc loin d'être naïve comme l'était le message de l'*Aufklärung* selon lequel « l'homme est bon ». Il a été « créé noble »²⁹, et non « charpenté avec du bois tordu »³⁰ comme le voyait Kant; il n'est pas mauvais de nature, foncièrement pervers, comme l'enseigne la théologie pessimiste de l'Eglise; mais il n'est pas non plus programmé pour le bien de telle sorte que sa bonté naturelle doive nécessairement apparaître, comme le croyait Rousseau, pour peu que son environnement social soit favorable. Appelé à la perfection et à la sainteté³¹, l'homme est en chemin, mais il n'atteint jamais le but, il ne peut s'en approcher que de manière asymptotique. Restant toujours en deçà de ses possibilités concrètes de faire le bien et de s'abstenir du mal, il commet des fautes et il est un pécheur. Dans la longue prière rituelle quotidienne, le croyant reconnaît sa peccabilité³². Le cœur humain est « enclin au mal »³³. Tous les hommes sont des pécheurs³⁴, hormis ceux que Dieu préserve du péché³⁵, c'est-à-dire les saints. Cette culpabilité existentielle de l'homme, exprimée dans le verset du Qur'án « car l'homme a été créé faible »³⁶, n'est cependant pas considérée comme un « péché originel ». La doctrine élaborée par saint Augustin à partir du mythe de la chute, et selon laquelle la chute d'Adam aurait entraîné l'obligation pour le monde de vivre dans le péché, est expressément rejetée dans les Ecrits bahá'ís³⁷.

« become ».

¹⁷ *Livre de prières*, p. 86.

¹⁸ *Extraits* 137:4.

¹⁹ *Les Paroles cachées*, arabe 59.

²⁰ *Les Paroles cachées*, persan 40.

²¹ *Les Paroles cachées*, persan 8.

²² *Les Paroles cachées*, persan 17.

²³ *Tablettes* 6:39.

²⁴ *Causeries* 18:3; *Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Bahá* 225:14 (p. 286).

²⁵ *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 36:4 (p. 150).

²⁶ *Epistle to the Son of the Wolf*, p. 9; *Prayers and Meditations* 160:1; *Qur'án* 19:57.

²⁷ *Extraits* 101.

²⁸ *Epistle to the Son of the Wolf*, p. 10.

²⁹ *Les Paroles cachées*, arabe 22, 13.

³⁰ Immanuel Kant, *La religion dans les limites de la simple raison* (1793), part. III, ch. IV n°. 141.

³¹ *Lv* 19:2; *Mt* 5:48; *Extraits* 46:4; 53:2; 60:3; 81; 139:8; 141:4; *Les Paroles cachées*, persan 38, 40, 42, 46; *Les Paroles cachées*, arabe 16, 54-56, 58-59.

³² *Kitáb-i-Aqdas* « Longue prière obligatoire »: 10, 14, 22, 26. Voir également *Tablettes* 8:26.

³³ *Prayers and Meditations* 124:2; 80:3; 160:2; *Qur'án* 12:53.

³⁴ *Ps* 14:3; 143:2; 'Abdu'l-Bahá, *Promulgation of Universal Peace*, p. 176; *Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Bahá* 2:9; 138:5.

³⁵ *Tablettes* 8:17.

³⁶ *Qur'án* 4:32; 8:67.

³⁷ *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 29:8-9; 30:1-12 (= p. 126, 128 sqq.).

3. Le péché est la « désobéissance »³⁸, la rébellion³⁹ contre le com-mandement de Dieu. Mais il signifie d'autre part que l'homme manque le but qui lui a été assigné. Dieu étant au-dessus des actes humains (« Vos mauvaises actions ne peuvent jamais Nous nuire ni vos bonnes œuvres Nous profiter »⁴⁰), le péché est en définitive toujours dirigé contre son auteur lui-même:

« Celui qui commet un péché le commet à son détriment »⁴¹.

La conséquence du péché est la perte de la grâce divine. Une des vérités sur lesquelles les Ecrits de Bahá'u'lláh insiste expressément est que les œuvres de l'homme ne restent pas sans conséquences, et que l'homme doit en répondre devant Dieu. Il lui sera demandé des comptes à l'heure de sa mort:

« Fais ton examen de conscience chaque jour avant d'être appelé, car la mort fondra sur toi sans prévenir et tu seras invité à rendre compte de tes actes »⁴².

Et il est dit :

« Pour chaque acte accompli, il y aura une récompense évaluée par Dieu »⁴³.

C'est pourquoi la crainte de Dieu est l'attitude fondamentale qui préserve l'homme du péché, des actes mauvais et du crime. Elle est « l'essence de la sagesse »⁴⁴, elle « pousse l'homme à s'en tenir fermement à ce qui est bien »⁴⁵ et l'empêche de « commettre des actes vils et méprisables »⁴⁶.

L'homme qui est tombé dans le péché peut avoir part au pardon divin, s'il regrette sa conduite, c'est-à-dire s'il opère un revirement intérieur, demande pardon à Dieu et retourne vers lui:

« Aie pitié de nous et permets-nous de retourner à toi »⁴⁷.

Le repentir va au-delà de la prise de bonnes résolutions pour l'avenir. Il représente une retraite intérieure, un changement profond, une *metanoia*. Il est la condition préalable au pardon divin, pardon dans lequel Dieu reste souverain: ce pardon n'est pas un droit

« Dieu accorde sa grâce à qui Il veut »⁴⁸

— et il n'existe pas non plus d'instance impersonnelle qui puisse s'interposer entre Dieu et l'homme et délivrer l'absolution. Bahá'u'lláh a interdit la confession, car aucun pouvoir

³⁸ *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 19:3 (p. 97).

³⁹ *Epistle to the Son of the Wolf* 7 (p. 6).

⁴⁰ *Kitáb-i-Aqdas* 59.

⁴¹ *Qur'án* 4:111.

⁴² *Les Paroles cachées*, arabe 31.

⁴³ *Tablettes* 12:24 (p. 199).

⁴⁴ *Tablettes* 10:3 (p. 163); voir aussi *Ps* 111:10; *Pr* 9:10: « *initium sapientiae est timor domini* » (« le commencement de la sagesse, c'est la crainte de l'Eternel »).

⁴⁵ *Tablettes* 8:53 (p. 130).

⁴⁶ *Tablettes* 7:32 (p. 98); voir aussi 6:18; 8:39; 8:43.

⁴⁷ *Sélections des Ecrits du Báb*, p. 165.

⁴⁸ *Qur'án* 2:105.

juridique n'a accès au domaine de la conscience (*forum internum*)⁴⁹. Il a révélé de nombreuses prières, au moyen desquelles le pécheur repenté peut demander pardon à Dieu.

4. Dieu, qui est un « mystère impénétrable »⁵⁰ dont l'être restera éternellement inaccessible à l'homme⁵¹, ne peut être appréhendé par lui que par ses attributs. L'un de ses attributs les plus élevés est la miséricorde. Il est, comme il est dit dans le préambule des sourates du Qur'ân⁵², « le clément, le miséricordieux »:

« Ma miséricorde embrasse toutes choses »⁵³.

Dieu est, « de ceux qui font preuve de miséricorde, (...) en vérité le plus miséricordieux »⁵⁴. Cette miséricorde, « qui surpasse toutes choses créées »⁵⁵, apporte le pardon généreux des péchés pour celui qui croit et qui marche sur le « sentier droit »⁵⁶, et pour celui qui, ayant failli, retrouve le bon chemin:

« Ceux qui croient et qui pratiquent les bonnes œuvres obtiendront le pardon et une récompense magnifique »⁵⁷.

La grâce et la miséricorde de Dieu, qui excèdent sa justice⁵⁸, sont des leitmotifs qui reviennent fréquemment dans les Ecrits de Bahá'u'lláh⁵⁹.

5. L'homme a été choisi pour être le miroir des qualités divines⁶⁰. Il doit devenir un « miroir poli, réfléchissant le Soleil de Vérité et manifestant les attributs de Dieu »⁶¹. C'est pourquoi il doit aussi refléter la miséricorde de Dieu et son clément pardon. De même que Dieu pardonne au pécheur repenté, l'homme doit pardonner généreusement à son prochain. Il doit se taire quant aux péchés des autres⁶², pardonner aux pécheurs et ne « pas mépriser les méchants, car nul ne sait qui sera jugé bon »⁶³:

« Sages sont les justes qui, au lieu de railler les pécheurs, tiennent leurs fautes cachées »⁶⁴

et prient pour le pardon de leurs péchés⁶⁵.

⁴⁹ *Kitáb-i-Aqdas* 34; *Tablettes* 3:14 (p. 24).

⁵⁰ *Extraits* 26 :3.

⁵¹ *Extraits* 26:3; 148; 160:1.

⁵² A l'exception de la neuvième sourate.

⁵³ *Qur'ân* 7:156.

⁵⁴ *Tablettes* 3:15.

⁵⁵ *Prayers and Meditations* 124 :2.

⁵⁶ *Aş-şirátu'l-mustaqím*; voir *Qur'ân* 1:6; *Kitáb-i-Aqdas* 14, 186.

⁵⁷ *Qur'ân* 35:7.

⁵⁸ *Prayers and Meditations* 81:4.

⁵⁹ *Extraits* 142:1, 7-9; *Tablettes* 3:15-19 (p. 24 sqq.); *Prayers and Meditations* 81:4-6; 124:1-4; 160:2, etc.

⁶⁰ *Extraits* 27:2; *Le Secret de la Civilisation divine*, p. 17.

⁶¹ *Causeries* 5:15.

⁶² *Les Paroles cachées*, arabe 26, 27.

⁶³ *Kitáb-i-Iqán*, p. 93.

⁶⁴ *Extraits* 145.

⁶⁵ *Kitáb-i-Iqán*, p. 93.

II.

6. La révélation de Bahá'u'lláh indique la direction à suivre pour atteindre le salut individuel de l'âme, pour délivrer l'homme de son attachement à ce monde⁶⁶, du péché et de la faute:

« Ô mon ami, le cœur est le siège des mystères éternels, n'en fais pas le lieu des pensées fugitives; ne gâche pas le trésor de ta précieuse vie en participant à ce monde fugace. Tu viens du monde de sainteté – n'attache pas ton cœur à la terre; tu es un familier de la cour de proximité – ne prends pas pour patrie la poussière »⁶⁷.

Mais cette délivrance a également une dimension politique: la société, l'Etat et le Droit sont également subordonnés à la volonté divine de salut. C'est pourquoi les Ecrits, et en particulier le *Kitáb-i-Aqdas* (à l'instar de la Thora ou du Qur'án) renferment une multitude de principes théologiques et de normes explicites concernant la société, l'Etat et l'ordre public, ainsi que des normes fondamentales pour une société future, parmi lesquelles figure une série de prescriptions de droit pénal.

7. La doctrine bahá'íe a une vue positive de l'Etat. Bahá'u'lláh légitime le pouvoir temporel et la justice pénale de l'Etat. Les dirigeants du monde apparaissent comme des « manifestations du pouvoir, de la grandeur et de la majesté de Dieu »⁶⁸. Toute autorité émane de Dieu⁶⁹. Bahá'u'lláh s'adresse en ces termes à ceux qui détiennent le pouvoir:

« Dieu a remis entre vos mains les rênes du gouvernement du peuple pour que vous le gouverniez avec équité »⁷⁰.

La mission qui leur est confiée est de « mettre en vigueur ses lois et ses décrets »⁷¹, de sauvegarder « les droits des opprimés » et de punir « les artisans d'injustice »⁷². S'ils échouent dans cette tâche, ils en sont responsables devant Dieu⁷³.

8. Dans l'éthique individuelle, les valeurs les plus élevées, celles qui doivent déterminer tout acte, sont l'amour et la miséricorde. Pour le pouvoir temporel cependant, c'est la justice qui est la valeur cardinale, comme cela était déjà le cas dans la tradition juive, chrétienne⁷⁴ et islamique. Selon la doctrine de Bahá'u'lláh, la justice est soutenue par les « deux piliers » sur lesquels est dressé « le dais de l'ordre mondial », à savoir ceux « de la récompense et de la punition »⁷⁵. Il s'agit là d'un principe d'une vaste portée, qui sous-tend l'ordre du monde aussi bien transcendant qu'immanent. C'est la justice (*iustitia distributiva*) qui exige qu'un crime soit puni. Il y a punition parce qu'un crime a été commis (*punitur quia peccatum est*). Le but primaire de la punition est la sanction de l'injustice commise, l'expiation de l'acte par son auteur⁷⁶. Le caractère talionique⁷⁷ de la loi pénale apparaît dans le fait que la peine encourue en cas d'homicide volontaire (*al-qatl*) ou d'incendie volontaire soit la peine de mort, une

⁶⁶ *Les Paroles cachées*, persan 14, 40, 41; *Extraits* 45; 128:2; *Causeries* 3:7.

⁶⁷ *Les Sept Vallées*, p. 47.

⁶⁸ *Epistle to the Son of the Wolf* 143 (p. 89).

⁶⁹ *Epistle to the Son of the Wolf* 143 et 145, où il est fait explicitement référence à Matthieu 22:21, à l'Épître aux Romains 13:1, et au *Qur'án* 4:59.

⁷⁰ *Extraits* 116:3; *Tablettes* 6:34 (p. 72).

⁷¹ *Tablettes* 3:31 (p. 29).

⁷² *Extraits* 116:3; *Tablettes* 6:34 (p. 72).

⁷³ *Extraits* 116:3.

⁷⁴ Thomas d'Aquin.

⁷⁵ *Tablettes* 8:55 (p. 131); 8:61 (p. 133); 3:25 (p. 26); 11:6 (p. 172).

⁷⁶ *Qur'án* 5:38; *Sélections des Ecrits d'Abdu'l-Bahá* 152; *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 78:2.

⁷⁷ *Ex* 21:24-25; *Lv* 24:19-21.

autre peine possible étant l'emprisonnement à vie⁷⁸. La punition, dont le principe directeur est la justice, a un rang absolu et non pas un rang relatif déterminé exclusivement par des considérations d'ordre utilitaire. Que le droit pénal soit ancré dans le principe métaphysique de la justice n'exclut pas (contrairement à ce que pensaient Kant et Hegel) que les peines appliquées revêtent un caractère utilitaire: la peine sert également à assurer la sécurité et la protection de la société⁷⁹ qui a « le droit de se protéger et de se préserver »⁸⁰. La peine a de plus un caractère dissuasif pour la collectivité⁸¹. On peut également discerner dans les Ecrits de Bahá'u'lláh la notion de réinsertion sociale en tant que but de la punition⁸².

9. Le principe du châtement qui domine le droit pénal bahá'í est en contradiction flagrante avec l'idée de pardon. Mais ce principe trouve lui aussi ses racines dans un des attributs les plus élevés de Dieu, la justice⁸³. Dieu est aussi un Dieu de justice, qui se met en colère⁸⁴, châtie⁸⁵ et punit:

« Terrible, en vérité, est le Dieu qui châtie »⁸⁶.

Il est « le plus terrible des vengeurs »⁸⁷, « Celui qui calcule »⁸⁸, qui « est prompt dans ses comptes »⁸⁹. En Dieu se trouvent réunis en une unité paradoxale la miséricorde et la justice, le pardon et le châtement. Ce n'est pas ici l'endroit d'explicitier le rang prééminent de la justice (*al 'adlu wa'l-insáf*). Bahá'u'lláh la qualifie de « la plus fondamentale des vertus »⁹⁰, « ce que j'aime par-dessus tout »⁹¹, « l'essence de tout ce que Nous avons révélé pour toi »⁹². La justice est le signe de l'ère messianique⁹³ qui commence avec l'avènement de Bahá'u'lláh. Bahá'u'lláh promet « le règne de la justice (...) parmi les enfants des hommes », règne dont l'éclat de la lumière « inondera la terre entière »⁹⁴.

10. Dans le monde des humains, cette opposition entre les deux valeurs les plus élevées de l'éthique trouve sa résolution dans le fait que la miséricorde, l'amour et le pardon régissent le monde des personnes, les relations de l'être humain, tandis que le monde de l'ordre établi est soumis à l'impératif de la justice⁹⁵. Les commandements du Sermon sur la Montagne ne constituent pas des directives d'action politique⁹⁶, mais une éthique individuelle radicalisée. Le Sermon sur la Montagne ne permet pas de gouverner, et Martin Luther avait eu raison de le constater. De plus, il convient de bien saisir que le châtement n'est pas un acte de

⁷⁸ *Kitáb-i-Aqdas* 62.

⁷⁹ *Tablettes* 7:32 (p. 97); *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 78:2.

⁸⁰ *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 78:5.

⁸¹ *Tablettes* 11:6 (p. 173); *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 78:3, 2.

⁸² *Kitáb-i-Aqdas* 45.

⁸³ *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 78:6.

⁸⁴ *Extraits* 17:2; 48; 66:13; 103:3; 121:5; 127:4; 153:4.

⁸⁵ *Extraits* 153:4.

⁸⁶ *Kitáb-i-Aqdas* 37; *Tablettes* 8:8 (p. 107).

⁸⁷ *Extraits* 66:12.

⁸⁸ *Kitáb-i-Aqdas* 123.

⁸⁹ *Qur'án* 2:202; 3:199; 5:4; 13:41, entre autres; *Sélections des Ecrits du Báb*, p. 159.

⁹⁰ *Extraits* 100:6.

⁹¹ *Les Paroles cachées*, arabe 2.

⁹² *Tablettes* 10:23 (p. 165).

⁹³ « La justice sera la ceinture de ses flancs » (*Es* 11:5). « L'œuvre de la justice sera la paix » (*ibid.*, 32 :17). « La justice et la paix s'embrassent » (*Ps* 85:11). « Les habitants du monde apprennent la justice » (*Es* 26:9).

⁹⁴ *Tablettes* 11:6 (p. 171 sqq. = *Extraits* 112).

⁹⁵ *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 78:9.

⁹⁶ *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 78:6,9.

vengeance, et qu'il ne procède pas de sentiments sous-jacents de haine ou d'agression, contrairement à ce que prétendent parfois certains représentants des sciences humaines. De même que la justice sans amour du prochain mène à la cruauté⁹⁷, de même l'amour qui ne satisfait pas aux exigences de la justice devient « la mère de la désintégration »⁹⁸. Fonder le droit pénal, au nom d'une humanité mal comprise, sur l'amour indulgent et la pitié, et réduire les notions de châtement et d'expiation à des émanations d'une attitude d'inhumanité, finirait par aboutir au délabrement de l'ordre social⁹⁹. Dans sa loi pénale, Bahá'u'lláh prévient les hommes contre de telles tendances, qui se développent dans certaines sociétés occidentales:

« Prenez garde que la compassion ne vous rende négligents dans l'application des lois de la religion de Dieu; faites ce qui vous a été commandé par Celui qui est compatissant et miséricordieux »¹⁰⁰.

C'est là une mise en garde contre l'orgueil de l'homme, qui croit être plus miséricordieux que Dieu le miséricordieux. Ce qui signifie que l'individu a le devoir moral de pardonner au pécheur, mais que l'Etat n'en a pas le droit:

« Si quelqu'un commet un crime envers vous, vous n'avez pas le droit de le punir. Mais la loi se doit de le punir afin d'éviter la réédition du même crime par d'autres, car la souffrance de l'individu est de peu d'importance à côté du bien public en général »¹⁰¹.

11. Nous ne pouvons pas développer ici les implications pénales de la révélation de Bahá'u'lláh ni les perspectives qu'elle ouvre. Le droit pénal étant ancré dans le principe de la justice, il retrouve de nouveau une dimension métaphysique: le châtement qui sanctionne le crime et l'expiation de celui qui l'a commis produisent leurs effets au-delà de la vie terrestre. C'est pourquoi il est dit dans le Qur'án:

« Il y a pour vous une vie dans le talion »¹⁰².

Pour le condamné, la peine peut ainsi revêtir un sens qui ne lui apparaît pas dans une punition à la finalité purement utilitaire.

12. Signalons pour conclure que l'impunité du crime, en particulier dans le cas où il y a violation des droits de l'homme, représente une atteinte à l'idée de justice. En outre, une telle impunité va profondément à l'encontre de la mission de sauvegarder l'ordre qui a été confiée par Dieu aux autorités temporelles, mission qui consiste à protéger les droits des hommes, et à punir les crimes¹⁰³. Bahá'u'lláh lance un appel aux gouvernants de la planète:

« Ô assemblée de dirigeants! Prêtez l'oreille à ce qu'a fait entendre la Source de grandeur: 'En vérité, il n'y a pas d'autre Dieu que moi, le Seigneur de la parole, l'Omniscient.' Des mains de la justice pansez les êtres brisés, et du sceptre des commandements de votre Seigneur, l'Ordonnateur, le Très-Sage, écrasez l'opresseur qui prospère »¹⁰⁴.

⁹⁷ Thomas d'Aquin, *Super Evangelium Matthaei* 5,2.

⁹⁸ Thomas d'Aquin, *op. cit.*.

⁹⁹ *Les leçons de Saint-Jean-d'Acre* 78:6,7.

¹⁰⁰ *Kitáb-i-Aqdas* 45; voir aussi *Qur'án* 24:2: « Que la compassion ne vous entrave pas dans l'accomplissement de ce précepte de Dieu, si vous croyez en Dieu et au jour dernier. ».

¹⁰¹ *Causeries* 47:4 (p. 136).

¹⁰² *Qur'án* 2:179.

¹⁰³ *Extraits* 116:3; *Tablettes* 6:34 (p. 72).

¹⁰⁴ *Kitáb-i-Aqdas* 88.

Pour saint Augustin, père de l'Eglise, un Etat qui ne remplit pas cette mission divine et qui ne fait pas triompher la justice, n'est rien d'autre qu'une bande de brigands organisée: « *Remota itaque iustitia quid sunt regna nisi magna latrocinia?* »¹⁰⁵

¹⁰⁵ *De civitate Dei*, lib. IV, cap. IV.

Bibliographie

‘Abdu’l-Bahá

- *Causeries d’Abdu’l-Bahá à Paris*. Recueil des Causeries données à Paris par ‘Abdu’l-Bahá en 1911, Maison d’Editions Bahá’ies, 3^e éd., Bruxelles, 1987.
- *Les leçons de Saint-Jean-d’Acre*, recueillies par Laura Clifford Barney et trad. du persan par Hippolyte Dreyfus, Presses Universitaires de France, 5^e éd. corrigée, Paris, 1982.
- *The Promulgation of Universal Peace*. Talks Delivered by ‘Abdu’l-Bahá during His Visit to the United States and Canada in 1912. Compiled by Howard MacNutt. Bahá’í Publishing Trust, Wilmette/Ill., 1982.
- *Le Secret de la Civilisation divine*, trad. du texte anglais de Marzieh Gail par Marthe Grondin, Maison d’Editions Bahá’ies, Bruxelles, 1973.
- *Sélections des Ecrits d’Abdu’l-Bahá*, compilés par le Département de Recherches de la Maison Universelle de Justice, auprès du Comité du Centre Mondial Bahá’í et de Marzieh Gail. Traduction française réalisée par Pierre Coulon, Maison d’Editions Bahá’ies, 1^{re} éd., Bruxelles, 1983.

Augustinus, Aurelius

- *De civitate Dei*, ed. Dombart, 2 vols., Turnholti, Typographie Brepols, 1955.

Báb

- *Sélections des Ecrits du Báb*. Compilés par le Département de Recherches de la Maison Universelle de Justice et Habib Taherzadeh. Traduction française réalisée par Philippe et Françoise Saux, Maison d’Editions Bahá’ies, Bruxelles, 1984.

Bahá’u’lláh

- *Epistle to the Son of the Wolf*. Translated by Shoghi Effendi, Bahá’í Publishing Trust, rev. ed., Wilmette/Ill., 1976.
- *Extraits des Ecrits de Bahá’u’lláh*. Texte français tiré de la traduction anglaise de Shoghi Effendi, Maison d’Editions Bahá’ies, 3^e éd., Bruxelles, 1990.
- *Le Kitáb-i-Aqdas. Le Plus Saint Livre*, Maison d’Editions Bahá’ies, Bruxelles, 1996.
- *Le Livre de la certitude (Kitáb-i-Iqán)*. Traduction française par Hippolyte Dreyfus, Presses Universitaires de France, 5^e éd. corrigée, Paris, 1987.
- *Les Paroles cachées*, Maison d’Editions Bahá’ies, éd. révisée, Bruxelles, 1988.
- *Prayers and Meditations*, compiled and translated by Shoghi Effendi, Bahá’í Publishing Trust, rev. ed., London, 1978.

— *Les Sept Vallées et les Quatre Vallées*, Maison d'Éditions Bahá'íes, Bruxelles, 1982.

— *Les Tablettes de Bahá'u'lláh révélées après le Kitáb-i-Aqdas*, Maison d'Éditions Bahá'íes, Bruxelles, 1994.

Kant, Immanuel

— *La religion dans les limites de la simple raison*, trad. par J. Gibelin, J. Vrien, 2^e éd., Paris, 1952.

Prières, Livre de

— *Prières bahá'íes*. Sélection de prières révélées par le Báb, Bahá'u'lláh, 'Abdu'l-Bahá, Maison d'Éditions Bahá'íes, Bruxelles, 1996.

Schaefer, Udo

— *Die Freiheit und ihre Schranken. Zum Begriff der Freiheit in Bahá'u'lláhs Kitáb-i-Aqdas*, Bahá'í-Verlag, 2^e ed., Hofheim 2000.

Schaefer, Udo, Nicola Towfigh, Ulrich Gollmer

— *Making the Crooked Straight. A Contribution to Bahá'í Apologetics*, Oxford: George Ronald, 2000.

Thomas d'Aquin

— *S. Thomae Aquinatis Opera Omnia*, Tome 6: Reportationes, Opuscula dubiae authenticitatis, Stuttgart, 1980.

